



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

air

Question écrite n° 7016

Texte de la question

M. Gérard Bapt attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur un certain nombre d'articles parus dans des revues scientifiques spécialisées ayant trait aux "mystérieuses traînées dans le ciel" plus connues sous le nom de *chemtrails*. En effet officiellement ces traînées sont considérées comme des traces de condensation laissées par les avions mais les scientifiques qui ont étudié la question mettent en avant le fait que les traces de condensation sont identifiables à des altitudes élevées de l'ordre de 10 000 mètres et que celles-ci se résorbent rapidement alors que les *chemtrails* apparaissent à des altitudes plus basses entre 2 000 et 5 000 mètres et s'estompent très lentement. Certains émettent l'hypothèse qu'il s'agirait là d'épandage de produits chimiques provoquant d'ailleurs des maladies respiratoires chez les populations survolées et que les appareils concernés sont des avions militaires sans aucune identification possible, écartant ainsi la piste des appareils civils qui ne seraient donc pas concernés par ces traces. C'est pourquoi il souhaite savoir si des études ont été diligentées par les services du ministère permettant d'apporter des réponses précises aux questions légitimement posées.

Texte de la réponse

Les traînées blanches visibles dans le ciel après le passage des avions correspondent à une condensation de l'eau de l'atmosphère en cristaux autour des émissions normales de l'avion. En effet, la combustion du kérosène dans les moteurs des avions émet des gaz et des particules (suies, imbrûlés, poussières) qui sont à l'origine de la condensation observée. Ces particules peuvent servir de noyau de condensation dans des conditions de très forte humidité de l'atmosphère (100 % à 130 % de sursaturation) et pour des températures inférieures à moins 30° C. En dessous du seuil de 100 %, aucune traînée n'apparaît ; en revanche, au dessus de 130 %, un nuage se forme. Ce phénomène dépend peu de l'altitude de l'avion mais bien des conditions atmosphériques et de la météorologie. La taille, la durée et l'étalement des traînées de condensation dépendent également des conditions météorologiques. Elles ne sont donc pas nocives pour la santé. Elles sont, en revanche, une préoccupation du monde aéronautique au regard de l'évaluation de leur contribution à l'effet de serre. De nombreuses études sont menées sur ce sujet au niveau national par l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA), et au niveau international par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dont les conclusions quant à cette contribution quantitative ne sont pas encore arrêtées.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Bapt](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7016

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 février 2014

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5649

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 3024